



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC D'UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol Les Aubargues sur la commune d'ISTRES

La demande de défrichement enregistrée sous les références STC 18-035-047, déposée par la société AIREFSOL ENERGIES 8 représentée par Madame DOUSSOT Laurence, responsable Développement Photovoltaïque, relative au projet de centrale photovoltaïque au sol des Aubargues sur la commune d'ISTRES est soumise à une procédure de participation du public conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement :

du 13 septembre au 13 octobre 2018 inclus

Durant cette période, le dossier d'autorisation comprenant une étude d'impact et les avis des services consultés est mis à disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Participation-du-public/2018>

Les observations et propositions du public peuvent être déposées :

► par voie électronique à l'adresse suivante :

ddtm-ste-pole-reglementation-urbanisme-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr

► par voie postale au siège de l'autorité compétente : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Territorial Est - 16, rue Antoine Zattara – 13332 MARSEILLE Cedex 3

► dans les locaux de la DDTM 13 – Service Territorial Est – Unité Défrichement – Impasse des Frères Pratési - Jas de Bouffan à AIX EN PROVENCE du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier y est consultable sur rendez-vous au : 04-42-95-44-14.

Des renseignements peuvent y être obtenus.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-mentionné.

Au terme de cette procédure, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement (autorisation ou refus).